



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 1er mai 2017 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
 Francine Roy, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Juliette Côté, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 M. Francis Pelletier, conseiller
 Alain Malenfant, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2017-05-087

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-088

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-089

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2017

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-090

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 114 503.91 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 05-2017 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2017-05-091

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DURANT L'HIVER ET POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2017

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'entériner l'embauche de Denis Madore pour l'entretien des chemins durant l'hiver et pour la saison estivale 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-092

SOUSSIONS REÇUES – ÉCHANTILLONNEUR POUR LES EAUX USÉES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter la soumission de Avensys Solutions pour l'achat d'un nouvel échantillonneur portatif compact ISCO modèle GLS opération sur 12 VDC au montant de 3 660 \$ plus taxes (soumission # 041380) pour la prise d'échantillon des eaux usées aux postes prioritaires PP1 et PP4 selon les nouvelles normes du Ministère du développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-093

MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AFIN DE TROUVER UN BÛCHERON POUR FAIRE LA SUITE DES TRAVAUX DE PROFILAGE DES FOSSÉS (BÛCHAGE ET ÉLAGAGE)

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de mandater la directrice générale à trouver un bûcheron pour faire la suite des travaux de profilage des fossés (bûchage et élagage) afin d'aider à ce que les chemins sèchent plus vite, pour la sécurité des usagers et pour l'écoulement des eaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-094

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PARTICIPER AU CONGRÈS 2017 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) À QUÉBEC DU 14 AU 16 JUIN 2017

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser la directrice générale à participer au congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) à Québec du 14 au 16 juin 2017. Il est de plus résolu d'autoriser les frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-095

LETTRE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – PROJET DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec soit promotrice du projet de réalisation d'un parc intergénérationnel et recommande à la MRC de Témiscouata d'autoriser l'utilisation de 26 662.82 \$ provenant de son enveloppe locale du Fonds de développement du territoire, soit 5 662.82 \$ de son enveloppe locale 2015-2016, 10 500 \$ de son enveloppe locale 2016-2017 et 20 1500 \$ de son enveloppe locale 2017-2018 pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-096

DEMANDE AUPRÈS DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU – PROJET PARC INTERGÉNÉRATIONNEL – CAISSE DESJARDINS DES LACS DE TÉMISCOUATA

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec soit promotrice du projet de réalisation d'un parc intergénérationnel et recommande à la Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata le dépôt d'une demande d'aide financière de 20 000 \$. La municipalité s'engage à fournir une contribution financière de 23 029 \$ et nomme Julie Garon comme signataire du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018

Considérant que la **Semaine de la santé mentale**, qui se déroule **du 1er au 7 mai 2017**, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger ».

Considérant que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois.

Considérant que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux.

Considérant que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population.

Considérant que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société.

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- **en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne sur <http://smq-bsl.org>;
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur leur territoire;
- **en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale** lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je Jacqueline Caron, mairesse de Saint-Michel-du-Squatec, proclame par la présente la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Considérant que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1).

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal.

Considérant que, dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRTB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services.

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale.

Considérant que la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort.

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité.

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec.

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est résolu de proclamer Saint-Michel-du-Squatec municipalité alliée contre la violence conjugale.

RÉSOLUTION NO 2017-05-097

DEMANDE D'APPUI MORAL DES MUNICIPALITÉS DU TÉMISCOUATA CONCERNANT LE PROJET D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY ET FUTSAL À PACKINGTON

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec donne son appui moral à la municipalité de Packington pour leur projet de mise en place d'une surface de Dek hockey et Futsal sportive modulaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-098

DEMANDE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS – BALAI RAMASSEUR – COUR D'ÉCOLE

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'accepter la demande de l'École secondaire Vallée-des-Lacs pour que le balai ramasseur soit utilisé dans la cour d'école le long des bordures et de facturer le temps de la rétrocaveuse et de l'opérateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-099

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ALBUM DES FINISSANTS – FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA VALLÉE-DES-LACS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'appuyer financièrement les finissants de l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs pour le montage de leurs albums de finissants au montant de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-100

AIDE FINANCIÈRE – FONDATION ANNETTE CIMON LABEL

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accorder un don de 100 \$ à la Fondation Annette Cimon Label qui vient en aide aux gens atteints du cancer dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-101

NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – EMPLOYÉS TERRAIN DE JEUX 2017

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de nommer Francine Roy, Suzanne Ouellet et Julie Garon à titre de membres du comité de sélection dans le cadre du recrutement de la personne coordonnateur/coordonnatrice ainsi que trois moniteurs/monitrices pour le terrain de jeux – été 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-05-102

NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – EMPLOYÉS À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2017

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de désigner Julie Garon, Nicole Ouellet et Corine Lepage, membres du comité de sélection pour le poste d'employés à l'entretien des espaces verts 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-103

DEMANDE DE FOURNITURE D'ABRASIFS POUR LA PROCHAINE SAISON HIVERNALE

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle demande des prix d'achat d'abrasif pour la saison hivernale 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF – PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS

La directrice générale dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier 2017 et de l'exercice 2016 pour les trois (3) premiers mois de l'année. Elle informe les élus de la disponibilité desdits états et de leur intérêt puisqu'ils permettent de comparer le premier trimestre de l'année en cours par rapport à celui de l'année antérieure.

RÉSOLUTION N° 2017-05-104

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À FAIRE ARPENTÉ LE TERRAIN DU 19, CHEMIN VIEILLE ROUTE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à faire arpenter le terrain du 19, chemin Vieille Route afin d'avoir une meilleure description technique afin de procéder à la vente pour taxe en 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-105

ENTÉRINER L'ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL INFO DIMANCHE POUR LE 75^E ANNIVERSAIRE DU MAGASIN COOP DE SQUATEC

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'entériner l'achat d'une publicité dans le journal Info Dimanche au coût de 95 \$ plus taxes afin de souligner le 75^e anniversaire du Magasin Coop de Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-106

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ – PONT PAYANT – RELAIS POUR LA VIE – 20 MAI 2017

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter la demande de Carole Bourque, représentante du Relais pour la vie, afin qu'elle puisse amasser des fonds pour les personnes atteintes de cancer en ayant comme activité l'élaboration d'un pont payant le samedi 20 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-107

AUTORISER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE À SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser les dépenses à la conseillère Suzanne Ouellet pour l'assemblée générale annuelle pour la bibliothèque qui aura lieu à Saint-Mathieu-de-Rieux le 27 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DOSSIER – CLINIQUE MÉDICALE DE SQUATEC

Jacqueline Caron, mairesse informe les personnes présentes dans la salle que le Dr Banet a donné sa lettre de démission. Il faut faire parvenir une lettre au député monsieur Jean D'Amour, au Dr Cambron et Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata afin de les informer de la situation de la Clinique médicale de Squatec.

RÉSOLUTION N° 2017-05-108

SUPPLÉMENT AU REVENU DE LES HABITATIONS DE SQUATEC

Considérant la réception d'un document de la Société d'habitation du Québec concernant le Programme de supplément au loyer.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec participe déjà au Programme de supplément au loyer avec la Villa des Pins.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec n'autorise pas l'Office à gérer le Programme de supplément au loyer et ne s'engage pas à défrayer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer. Adopté à la majorité des élus (es).

Contre : 5

Pour : 1

RÉSOLUTION N° 2017-05-109

SOMME À RÉSERVER

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de réserver la somme de 60 000 \$ budgétée en 2016 pour le projet de remplacement d'une conduite d'eau potable sur le 5^e et 6^e rang Est qui avait été immobilisé au poste 23-040-14-721. De plus il est résolu de réserver la somme de 11 500 \$ pour les surplus de financement pour les 4 rues au poste 55-993-00-001 (surplus affecté 4-rues). Finalement, il est résolu de reconduire les sommes réservés au poste 55-991-00-000 (surplus acc. affecté – loisirs) au montant de 4 065.12 \$ et au poste 55-993-00-002 (surplus acc. – parc intergénérationnel) au montant de 23 029 \$. La somme à réserver pour le projet de l'Édifrice Fraser a déjà été résolu à la séance ordinaire du 9 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 345 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

Monsieur Francis Pelletier conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 345 concernant le plan d'urbanisme et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 346 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Madame Francine Roy conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 346 concernant le règlement de zonage et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 347 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Monsieur Alain Malenfant conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 347 concernant le règlement de lotissement et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Madame Juliette Côté conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 348 concernant le règlement de construction et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349 CONCERNANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

Madame Suzanne Ouellet conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 349 concernant le règlement administratif et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 350 CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Monsieur Francis Pelletier conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 350 concernant le règlement sur les dérogations mineures et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

CONSEIL DES MAIRES – 10 AVRIL 2017

Jacqueline Caron fait mention des points parlés au conseil des maires d'avril 2017 aux membres du conseil.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING –AVRIL 2017

Jacqueline fait état des réservations des chalets au camping pour le mois février 2017, il y a eu 29 nuitées.

RÉSOLUTION N° 2017-05-110

ROULONS & GOLFONS POUR LA FONDATION DE LA SANTÉ DU TÉMISCOUATA – NOMMER UN GOLFEUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de nommer monsieur Raymond Bourque comme golfeur au nom de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour la Fondation de la santé du Témiscouata lors de la journée Roulons & Golfons qui aura lieu le 3 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-111

DEMANDE D'APPUI MORAL DE LA MUNICIPALITÉ – FINANCEMENT DU FOND DE DÉVELOPPEMENT DE TERRITOIRES (FDT) – ORGANISME DU BASSIN VERSANT (OBV) DU FLEUVE SAINT-JEAN

Considérant que la MRC de Témiscouata est un territoire de lacs et que son développement récréotouristique passe par le maintien d'une bonne santé de ces lacs.

Considérant que le myriophylle à épi est une plante aquatique exotique envahissante qui peut nuire aux activités nautiques, à la qualité de l'eau, à l'habitat du touladi et même à la valeur des propriétés riveraines.

Considérant qu'une colonie de myriophylle à épi a été découverte à l'embouchure de la rivière Cabano, dans l'Anse à Midas au lac Témiscouata en septembre 2016 et qu'il est possible que cette plante ait colonisé d'autres secteurs du lac.

Considérant que la caractérisation du lac Témiscouata permettrait d'avoir un portrait réel du niveau d'envahissement par le myriophylle à épi et qu'il s'agit de la première étape avant d'établir un plan d'action pour le contrôle de cette plante dans le lac Témiscouata.

Considérant que la sensibilisation des usagers du lac est essentielle pour éviter la propagation du myriophylle à épi dans le lac et dans les autres lacs de la MRC de Témiscouata et encouragera de bonnes pratiques en matière de nautisme afin de préserver la santé du lac Témiscouata.

Sur la proposition de tous les membres du conseil, il est résolu que la **municipalité de Saint-Michel-du-Squatec** appuie l'Organisme du bassin versant du fleuve Saint-Jean dans sa demande de financement au Fonds de développement des territoires de la MRC de Témiscouata, pour le projet de réaliser la caractérisation du lac Témiscouata et la sensibilisation de ses usagers. Ce projet est tel que décrit (échancier, budget, contenu) dans le document de présentation soumis par courriel le 26 avril

2017 : « Proposition appui municipal Myriophylle ». Cette demande d'appui **moral** n'exclut pas la possibilité d'une future demande d'appui financier à la municipalité selon le déroulement du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-112

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE L'ÉDIFICE FRASER DANS LE PIQM VOLET 5.1

Considérant qu'il faut remplacer la résolution # 2016-12-249 en ce qui concerne une demande d'aide financière pour le projet de l'Édifice Fraser auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le Fonds Chantier Canada-Québec – Volet Fonds des Petites collectivités (FPC) dans le Volet 2.

Considérant que le Fonds Chantier Canada-Québec – Volet Fonds des Petites collectivités (FPC) dans le Volet 2 est maintenant fermé.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de faire une demande d'aide financière pour le projet de l'Édifice Fraser auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 5.1. Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-113

MANDATER TÉTRA TECH À REMPLIR LA DEMANDE SUR LE SITE DU PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES (PGAMR)

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de mandater la firme Tétra Tech pour remplir la demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 5.1 sur le site du Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-114

LETTRE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ – JARDIN COMMUNAUTAIRE – CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SQUATEC

Considérant que dans le cadre des actions pour de saines habitudes de vie, que Re-Source Familles, la Maison des jeunes de Cabano, ainsi que d'autres partenaires du milieu, en collaboration avec la MRC de Témiscouata et la direction de la Santé publique du CISSS travaillent à mettre en place des jardins collectifs sous le thème *Un jardin pour demain*, dans toutes les municipalités du Témiscouata.

Considérant que ce projet permettra d'engager des fonds et des actions pour mettre en place des jardins collectifs ou de bonifier ceux déjà existants, notamment à Saint-Michel-du-Squatec.

Considérant que les municipalités sont appelées à être partenaires avec d'autres organismes : école, Carrefour Jeunesse Emploi, CPE, etc.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec appuie le projet de Jardins collectifs et accepte de participer dans le cas où des besoins se font sentir à (Saint-Michel-du-Squatec), soit par le prêt de machinerie, de main-d'œuvre, toujours selon les besoins et en fonctions des disponibilités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-115

DEMANDE DE PERMIS DE BAR – COMITÉ DE BALLE MOLLE DE SQUATEC

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'autoriser le Comité de balle molle a demandé un permis de réunion au nom de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour leur tournoi de balle du 21 au 23 juillet 2017. Il est de plus résolu que Suzanne Ouellet soit responsable de la demande et que le coût du permis soit acquitté par le Comité de la balle molle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-05-116

ENTÉRINER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT - EMBELLISSEMENT

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'entériner les frais de déplacement au comité d'embellissement pour choisir les fleurs annuelles à Notre-Dame-du-Lac le 26 avril dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 44.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière